



Séance du 13 Mars 2024
Délibération n°12 -13032024

OBJET : Vote des subventions 2024 et autorisation de signature des conventions correspondantes

M. Philippe GUIARD expose au conseil d'administration :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant les demandes de subventions déposées par les différentes associations comme suit,

Considérant la lettre de cadrage de gestion de la Communauté de Communes : les subventions aux associations doivent rester constantes en 2024, sauf évènement particulier, ainsi il est proposé pour le renouvellement de demande de subventions 2024 :

TABLEAU DE SUIVI							
Demande de subvention 2024							
Associations	Années						Commentaires
	Validation au CA du 13.03	Demandée pour 2024	Perçue 2023	Perçue en 2022	Perçue en 2021	Perçue en 2020	
Banque Alimentaire Craon	11 632 €	4 891 €	4 368 €	13 609 €	11 924 €	10 590 €	
Banque Alimentaire St Aignan		4 496 €	3 744 €				
Banque Alimentaire Cossé le Vivien		1 278 €	1 905 €				
Banque Alimentaire Quelaines		967 €	1 036 €				
Secours Catholique Craon	600 €	700 €	583 €	583	583 €	583 €	
Secours Catholique Quelaines	160 €	160 €	160 €	160	160 €	160 €	
Restos du Cœur	400 €	1 000 €	400 €	400 €	400 €	400 €	
CIDFF	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	
Donneurs sang Craonnais	800 €	800 €	700 €	655 €	655 €	655 €	
Donneurs sang St Aignan/ Renazé	600 €	600 €	700 €	655 €	655 €	655 €	
Donneurs sang Cossé/Quelaines	700 €	700 €	700 €	655 €	655 €	655 €	
AFR COSSE	44 650 €	47 707 €	44 641 €	71 390 €	68 340 €	68 340 €	
AFR ASTILLE – Courbeveille	35 100 €	37 288 €	35 088 €	37 088 €	24 498 €	30 623 €	
ADMR	66 940 €	66 940 €	66 940 €	66 940 €	66 940 €	66 940 €	
Nulle part ailleurs	126 930 €	126 928 €	126 929 €	126 929 €	140 164 €	137 994 €	
Sud Mayenne Précarité	4 380 €	4 372 €	4 372 €	4 372 €	4 372 €	4 372 €	
Maison des adolescents	8 500 €	10 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	Accompagnement de la revalorisation sur 2 ans
Main tendue	550 €	550 €	550 €	550 €	550 €	550 €	
Victimes et prévention pénale 53	3 500 €	3 500 €	3 000 €	3 000 €			
AMAV 53	1 000 €	1 000 €	970 €	970 €	970 €		
La Marelle			3 000 €	2 000 €	2 000 €	2 500 €	Pas de demande
COODEM	2 500 €	2 500 €	2 500 €				
Ass Saint Gervais Quelaines St Gault	300 €	350 €	300 €	300 €	300 €	300 €	
TOTAL	309 542 €	317 027 €	309 886 €	337 556 €	330 466 €	332 617 €	

A noter :

- CTG : les dotations de la CAF dans le cadre de la CTG seront versées directement à l'AFR de Cossé le Vivien et Courbeville/Astillé ainsi qu'à Nulle part Ailleurs et la Crèche « la Marelle » à compter de l'année 2021. Il convient donc de déduire le montant de CTG non perçu par le CIAS en année N (2023) sur la subvention sollicitée en année N+1 (2024).

Explications données, le Conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité,

- Approuve le tableau de versement des subventions 2024 ci-avant présenté
- Autorise le Président ou le Vice-président à procéder au versement de ces subventions
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer les conventions, avenants et tous documents correspondant à cette délibération.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 22

Vote :

POUR : 21

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 13 mars 2024

Philippe GUIARD
Vice-président





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Mars à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 01 Mars, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BOURBON Aristide, BRÉHIN Colette, CLAVREUL Yannick, DAVID Gisèle, DEMENAI Marie-Hélène, De FARCY De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GAUBERT Jean-Eudes, GODARD Chantal, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, MANCEAU Laurence, PLANCHAIS Raymond, RENAULT Patricia, RESTIF Vincent, TESSIER Jean-Pierre, TRICOT Marina.

EXCUSÉS : DESHOMMES Catherine, GOHIER Odile, GUIOULLIER Anaïs, LANGOUËT Christophe, MILCENT Corinne, PAILLARD Anne, SORIEUX Vanessa, TISON Hervé.

BOURDAIS Christophe	pouvoir donné à RESTIF Vincent
GARBE Pascale	pouvoir donné à GUIARD Philippe
TISON Hervé	pouvoir donné à RENAULT Patricia
GUIOULLIER Anaïs	pouvoir donné à BREHIN Colette
GERARD Jean-François	pouvoir donné à GAUBERT Jean-Eudes